

TARIFS 2025 – EAU POTABLE

Abonnement au service <i>Délibération 2024-106 du 12/12/2024</i>	80 € HT par an
Redevance Eau <i>Délibération 2024-106 du 12/12/2024</i>	2.20 € HT le m ³
Redevance Eau – TARIF AGRICULTEURS (<i>Délibération 2024-109 du 12/12/24</i>)	
<i>Si compteur commun habitation/exploitation :</i> de 0 à 80 m ³	2.20 € HT le m ³
à partir de 81 m ³	1.10 € HT le m ³
<i>Si compteurs distincts :</i>	
compteur habitation :	2.20 € HT le m ³
compteur exploitation :	1.10 € HT le m ³
Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) <i>pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :</i>	
- Redevance pour consommation d'eau <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2025</i>	0,43 € HT le m ³
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,01 € HT le m ³
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,04 € HT le m ³
TVA applicable	5,5 %

INTERVENTIONS

Tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

	HT
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	20 €
Ouverture du branchement à la demande de l'abonné, hors début de branchement	30 €
Fermeture du branchement à la demande de l'abonné, Hors résiliation d'abonnement	30 €
Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe entre le compteur et le bâtiment	100 €
Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné)	100 €
Dépose d'un compteur à la demande de l'abonné, dans le cas de travaux ou de contestation	30 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné	coût réel de l'expertise
<i>TVA applicable variable selon le type d'intervention. Nous consulter.</i>	

PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire du SIAEP

tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

Sanctions	Dans quel cas	Unité	Tarif HT	Procédure
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	<i>Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux, ...</i>	Par prélèvement	500	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	<i>Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, pas de compteur, entreprise qui réalise des travaux,</i>	Le raccordement	1000	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	300	Constat LR/AR Facture éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	500	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	500	+ forfait de remplacement du compteur

TARIFS 2025 – ASSAINISSEMENT

uniquement pour les abonnés de Val d'Arc

(pour les abonnés des autres communes du syndicat, consultez votre mairie)

Redevance Assainissement <i>Délibération 2024-107 du 12/12/24</i> <i>Les abonnés bénéficiant du tarif agriculteur sont exonérés de la redevance d'assainissement à partir du 121^{ème} m³</i>	2.00 € HT le m ³
Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) <i>pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :</i>	
- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,01 € HT le m ³
TVA applicable	10 %
PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) <i>Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021</i>	1 500 € HT par logement créé
Contrôle de raccordement Assainissement <i>Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021</i>	220 € TTC par contrôle